



Communiqué de presse  
Paris, août 2014

## **MAAF facilite l'accès de ses principaux contrats aux personnes en situation de handicap visuel**

En s'engageant de nouveau en matière de service, de conseil et de prévention, MAAF démontre sa volonté d'offrir à tous le meilleur accompagnement possible et propose une information accessible sur ses produits et services d'assurance à ses clients ou futurs clients aveugles et malvoyants.

A partir du 1er septembre 2014, MAAF, en partenariat avec HandiCaPZéro, met à disposition des éditions adaptées (braille, caractères agrandis ou audio) de sa documentation, de ses magazines clients et de ses principaux contrats d'assurance :

- habitation (Tempo habitation, Tempo enfant, Tempo jeunes)
- santé (VivaZen)
- assurance vie (Winalto)
- assurance auto

ainsi qu'un web service accessible sur [handicapzero.org](http://handicapzero.org).

### **Un accès simple et gratuit**

Pour obtenir gratuitement les documents contractuels et commerciaux (conditions générales des contrats, notices d'information) au format souhaité, rien de plus simple.

Le client ou prospect pourra :

- Les consulter en toute autonomie sur [handicapzero.maaf.fr](http://handicapzero.maaf.fr)
- Les commander à partir de l'outil "recevoir l'édition adaptée" ou encore auprès du numéro d'HandiCaPZéro 0800.39.39.51 (appel gratuit depuis un poste fixe)
- Et accéder aux coordonnées des points d'accueil MAAF.

« En rendant plus accessibles nos documents contractuels aux aveugles et malvoyants, nous voulons que tous les assurés bénéficient des mêmes niveaux d'informations qu'ils soient en situation de handicap ou pas. Nous profitons de ce partenariat avec HandiCaPZéro pour leur garantir l'accessibilité à tout moment, leur offrir une écoute permanente, leur proposer un

accompagnement plus large et plus complet»,

souligne Yannick Picard, Responsable développement durable et RSE de MAAF.

Contacts presse :

Marie-Pierre Michel – 01 53 10 63 57

Christine Givernaud – 01 53 10 65 12